

COMMUNE DE SAINT-JULIA**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026**

Convocation en date du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 20h30,

le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian LAGENTE, Maire.

Présents : Christian LAGENTE, Maryne CORDIER, Marc VIGUIÉ, Gwenaëlle AIMÉ, Roland OLIVET, Marie Christine MONNOYER, Martine CAHOURS, Séverine CARRAT,

Absents : Serge ROUQUET (procuration donnée à Marine Cahours, Khaled FEZZANI (procuration donnée à Séverine Carrat, Lucas PIVETTA (procuration donnée à Gwenaëlle AIMÉ),

Secrétaire de séance : Marie Christine Monnoyer (selon art. L2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales)

4 assesseurs Gwenaëlle Aimé , Martine Cahours, Roland Olivet, Marie-Christine Monnoyer

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation	Date d'affichage
11	8	11	28/5/2026	/2026

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté avec 8 conseillers présents sur onze et 3 procurations.

Ordre du jour de la séance :**- Nomination d'un(e) délégué des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026**

Candidats Christian Lagente et Séverine Carrat

Séverine Carrat expose que si elle est élue elle portera son vote sur le candidat de gauche aux sénatoriales. Il lui est demandé le nom de ce candidat, elle répond qu'il n'est pas encore désigné.

Christian Lagente indique qu'il portera son vote sur le candidat du centre, plusieurs candidats potentiels ont une expérience réelle du fonctionnement du Sénat

Résultats : Christian Lagente) (9 voix) et Séverine Carrat (2 voix)

Au vu des résultats : Christian Lagente est élu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Paraphe

COMMUNE DE SAINT-JULIA**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026****- Nomination de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026****Candidats :** Martine Cahours, Marc VIGUIÉ, Maryne CORDIER, Séverine Carrat

Séverine Carrat précise que si elle est élue, elle respectera le choix du titulaire Christian Lagente, à savoir un vote pour un candidat du centre

Résultats : Martine Cahours 10, Marc VIGUIÉ 9, Maryne CORDIER 9 et Severine Carrat 5

Au vu des résultats :

Martine Cahours, Marc VIGUIÉ, Maryne CORDIER sont élus**Les documents relatifs à ces élections ont été signés et portés le 6 juin au soir à la préfecture de Toulouse par M. Le maire de St Julia**

La secrétaire de séance, Mme Marie-Christine Monnoyer 	Le Maire, Monsieur Christian LAGENTE
---	---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Affiché le